



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet NGCC Cape Roger et NGCC Cygnus PVN	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-200079/A	Amendment No. - N° modif. 010
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-200079	Date 2021-01-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-045-28005	
File No. - N° de dossier 045md.F7049-200079	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-02-26 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hora, Bharat	Buyer Id - Id de l'acheteur 045md
Telephone No. - N° de téléphone (343) 551-4942 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 10 de l'invitation à soumissionner vise à :

- 1) Répondre aux questions des fournisseurs
- 2) Modifier Section 6.13 and 6.15
- 3) Modifier l'annexe A, sections multiples

1) Répondre aux questions des fournisseurs

AA) Questions relatives au document de l'Appel d'offre et questions générales

Q. Il y a des erreurs d'impression identifiées dans l'appel d'offres, y compris les amendements 1 à 8 entre les versions anglaise et française dans :

- aa) Section 6.13 Exigences relatives aux assurances
- bb) Section 6.15 Services de gestion de projets

A. Merci d'avoir signalé les erreurs. La version anglaise est correcte pour les deux sections mentionnées. La version française pour les deux est en cours de correction dans l'amendement. Nous sommes désolés pour cette erreur.

BB) Questions relatives à l'annexe A de l'Appel d'offre

L-14 Révision de divers moteurs :

Q. Nous avons besoin de connaître la puissance de CV/modèle/fabricant des 14 moteurs électriques.

Q. Pouvez-vous nous fournir les cotes de CV pour la liste des moteurs à être révisé?

A. Les cotes de puissance de CV des moteurs électriques sont maintenant reflétées dans la modification de l'Appel d'offre.

H-21 Vérification d'embrayage et de boîte d'engrenages :

Q. Dans l'intérêt de l'équité, peut-on créer une allocation pour couvrir les frais du représentant de Lohmann & Stolterfoht?

Q. Une allocation pour le RD sera-t-elle fournie?

Q. Il y a une disponibilité limitée, géographiquement parlant, pour les RD qualifiés pour l'étude et la révision de la boîte d'engrenages et de l'embrayage. Cela donnera des avantages à certains chantiers par rapport à d'autres pour avoir un prix fixe. Peut-on accorder une allocation pour ce travail?

A. Cette allocation n'est pas prévue pour permettre aux chantiers de faire appel aux RD qualifiés pour obtenir des devis et pour permettre le meilleur prix pour la GC. Si nous fournissons une allocation, il n'y a aucun incitatif pour l'entrepreneur ou le RD à terminer rapidement les travaux. La GC aimerait garder l'allocation hors de cet élément de spécification.

H-20 Inspection des citernes de ballast

Q. La section 3.1.6 indique: « l'entrepreneur en ponce la totalité des surfaces jusqu'au métal nu, norme SSPC-SPC12 ». Comme il s'agit d'une norme de jet d'eau, l'utilisation de ce procédé à des pressions aussi élevées dans de tels espaces confinés peut être dangereuse. La norme de préparation de surface SSPC-SP10 sera-t-elle une alternative acceptable?

A. SSPC-SP10 serait une norme acceptable. Cela est maintenant reflété dans la modification de l'Appel d'offre.

H-18 Révision de 40 000 heures des moteurs principaux bâbord et tribord

Q. Dans l'intérêt de l'équité, peut-on rétablir les allocations de 275 000\$ par moteur pour couvrir les frais des RD?

Q. Dans la modification no 6, H-18 Rév. 1 a supprimé l'allocation de 275 000 \$ par moteur (550 000 \$ au total) pour les services du RD pour la main-d'œuvre, les déplacements, les services d'atelier et les frais d'expédition. La disponibilité géographique est limitée, ce qui donnera des avantages à certains chantiers par rapport à d'autres si l'entrepreneur doit inclure un prix fixe dans sa soumission pour ce RD. Les allocations d'origine peuvent-ils être rétablis dans ce point de spécification, car tous les autres allocations pour les RD demeurent?

A. La GC a supprimé cette allocation pour permettre aux chantiers de faire appel aux RD qualifiés pour obtenir des devis et permettre le meilleur prix pour la GC. Si nous fournissons une allocation, il n'y a aucun incitatif pour l'entrepreneur ou le RD à terminer rapidement les travaux. En outre, il existe plusieurs RD qualifiés pour ce travail par rapport aux RD de révision du générateur. La GC aimerait garder l'allocation hors de cet élément de spécification.

2) AA) Modifier Section 6.13, Exigences relatives aux assurances

Supprime (en entier) : 6.13, Exigences relatives aux assurances

Ajouter : 6.13, Exigences relatives aux assurances:

6.13 Exigences relatives aux assurances

Le soumissionnaire doit fournir une lettre rédigée par un courtier d'assurances ou encore par une compagnie d'assurances autorisée à avoir des activités au Canada, dans laquelle il est confirmé que le soumissionnaire, si le contrat qui fait l'objet de la demande de soumissions lui est adjudgé, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance énoncées à **l'Annexe D**. Si ces renseignements ne sont pas fournis, la soumission sera jugée comme étant non recevable.

BB) Modifier Section 6.15, Services de gestion de projets

Supprime (en entier) : 6.15, Services de gestion de projets

Ajouter : 6.15, Services de gestion de projets

6.15 Services de gestion de projets

L'entrepreneur devra fournir sa propre équipe de gestion du projet, dont les membres devront posséder l'expérience nécessaire et être en mesure de gérer le contrat de réparation du navire en cause. Le personnel de gestion du projet, les services et les produits livrables doivent être conformes au besoin du contrat.

1. Objet

- a) Les titres de postes utilisés dans la présente annexe visent uniquement à fournir des éclaircissements pour ce document. L'entrepreneur est libre de choisir des titres de postes qui conviennent à son organisation.
- b) L'entrepreneur, par l'entremise de son équipe de gestion de projet, doit assumer les fonctions et fournir les produits livrables requis dans le cadre du contrat et des spécifications.
- c) La gestion de projet comprend l'orientation et le contrôle de fonctions comme l'ingénierie, la planification, les achats, la fabrication, l'assemblage, les remises en état, les installations, ainsi que les essais et les tests

2. Chargé de projet

- a) L'entrepreneur doit fournir un chargé de projet (CP).
- b) Le CP doit avoir l'expérience de la gestion d'un projet de cette nature.

Le soumissionnaire doit identifier, au moment de la soumission, la personne qu'il a l'intention d'utiliser comme chargé de projet pour ces travaux, si le présent contrat lui est attribué. Le curriculum vitae (CV) de cette personne doit être joint à la soumission. La personne identifiée doit répondre aux critères suivants:

1- Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae (CV) qui démontre que le chargé de projet proposé possède l'expérience requise.

2- Le chargé de projet doit avoir réalisé un minimum de trois (3) projets de radoub maritime ou une combinaison d'au moins un projet de radoub marines et d'autres projets de construction équivalents d'une valeur supérieure à 2,500 000.00 \$ par projet, au cours des sept (7) dernières années.

Le CV doit identifier chaque projet de radoub maritime géré par le chargé de projet proposé; le

soumissionnaire doit fournir, au minimum, les éléments suivants :

- Le nom du projet :
- Valeur du projet :
- Photo(s) et/ou description du projet :
- Année de livraison du projet :

3. Assurance de la qualité

- (a) L'entrepreneur doit fournir un poste de facilitateur expérimenté en matière d'assurance qualité.
- (b) La personne doit avoir de l'expérience dans l'administration d'un projet de cette nature.

Le soumissionnaire doit identifier, au moment de la soumission, la personne qui, si le contrat lui est attribué, il entend charger comme étant le facilitateur du système de management de la qualité mentionné à la section 6.9. La personne identifiée doit être une personne différente du chargé de projet identifié dans la section précédente. Le curriculum vitae (CV) de cette personne doit être joint à l'offre. La personne identifiée doit répondre aux critères suivants:

- 1- Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae (CV) qui démontre que la personne proposée possède l'expérience requise. Cette expérience doit comprendre une formation en assurance qualité liée au système de la management de la qualité mentionné à la section 6.9.
- 2- La personne doit avoir acquis un minimum de trois (3) ans d'expérience dans un poste de facilitateur/administrateur de la qualité.

4. Supervision des navires

- a) Le contractant doit fournir un superviseur/surintendant de navire expérimenté.
- b) La personne doit avoir de l'expérience dans la supervision d'un projet de cette nature.

Le soumissionnaire doit identifier, au moment de la soumission, la personne qu'il a l'intention d'utiliser pour la supervision de ce travail, si le contrat lui est attribué. La personne identifiée doit être une personne différente du chargé de projet et du coordinateur/faciliteur de la qualité. Le curriculum vitae (CV) de la personne doit être joint à la soumission. La personne identifiée doit répondre aux critères suivants:

- 1- Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae (CV) qui démontre que la personne proposée possède l'expérience requise.
- 2- La personne doit avoir supervisé un minimum de trois (3) projets de radoub maritime ou une combinaison d'au moins un projet de radoub marines et d'autres projets de construction équivalents d'une valeur supérieure à 2,500 000.00 \$ par projet, au cours des sept (7) dernières années.

Le CV doit identifier chaque projet de radoub maritime géré par la personne proposée ; le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les éléments suivants :

- Le nom du projet :
- Valeur du projet :
- Photo(s) et/ou description du projet :
- Année de livraison du projet :

5. Équipe de gestion de projet

Le curriculum collectif de l'équipe de gestion de projet permet de garantir le contrôle efficace des éléments du projet, notamment :

- i. gestion de projet
- ii. l'assurance de la qualité
- iii. la planification et l'établissement du calendrier des travaux/diagramme de production
- iv. supervision des navires

6. Éléments livrables de l'invitation

Noms, résumés de CV et liste des tâches pour chacun des membres principaux, un (minimum) de trois (3) membres pour l'équipe (tels qu'identifiés ci-dessus dans les articles 2 à 5) pour s'assurer que tous les éléments de projet énumérés à l'article 5 soit respectés. Un certificat ou un diplôme en formation de l'assurance de la qualité sur le système de la qualité proposé doit être inclus.

7. Rapports

L'entrepreneur doit préparer et mettre à jour les rapports et les documents de gestion suivants et les transmettre à l'État, conformément au contrat ou à la demande de l'autorité contractante.

- i. Le calendrier des travaux / diagramme de production
- ii. Le rapport sommaire plan d'inspection et d'essai
- iii. Le résumé de l'accroissement des travaux
- iv. Registre des risques (voir le modèle en annexe L)

Se reporter à l'annexe J1 pour consulter les livrables/attestations.

3) Modification à l'annexe A, diverses sections:

AA) À L-14 Révision de divers moteurs :

Supprime (dans son intégralité) :

1.1.1 et 1.1.2

Ajouter :

1.1.1 et 1.1.2

1.1.1 NGCC Cygnus

1.1.1.1 Pompe de cale 1 – 6.1 CV

1.1.1.2 Pompe de cale 2 – 8.3 CV

1.1.1.3 Pompe d'incendie 1 – 17.5 KW

1.1.1.4 Pompe de transfert de mazout supérieure – 5 CV

1.1.1.5 Pompe de transfert de mazout inférieure – 5 CV

1.1.1.6 Pompe de service général – 30 KW

1.1.1.7 Pompe de secours de circulation d'eau de mer pour moteur principal – 25 KW

1.1.2 NGCC Cape Roger

1.1.2.1 Pompe de cale 1 – 8 CV

1.1.2.2 Pompe de cale 2 – 8 CV

1.1.2.3 Pompe de transfert de mazout 1 – 8 CV

1.1.2.4 Pompe de transfert de mazout 2 – 8 CV

1.1.2.5 Pompe de service général – 44 CV

1.1.2.6 Pompe de secours de circulation d'eau de mer pour moteur principal – 32 CV

1.1.2.7 Pompe d'incendie de secours - – 28 CV

**BB) À H-20 Inspection des citernes de ballast:
Supprime (dans son intégralité)**

3.1.6

Ajouter

3.1.6 Une fois les citernes nettoyées et prêtes à ce qu'on y accède, l'entrepreneur en ponce la totalité des surfaces jusqu'au métal nu, norme **SSPC-SP10**. L'entrepreneur doit enlever et éliminer tous les débris des citernes. L'inspecteur du ABS et l'AT inspecteront l'intérieur des citernes.

3.1.6.1 Après avoir nettoyé à fond et ventilé les citernes, l'entrepreneur demande au chimiste marin de les certifier pour le travail à chaud.

Fin de modification no 10 de l'invitation à soumissionner